



## CTA académie de Montpellier, 12 Janvier 2021

### Compte Rendu du SNALC

#### Présents :

- **Organisations syndicales** : FSU, UNSA, SNALC, FO
- **Administration** :
  - o Rectrice (Mme Sophie BEJEAN)
  - o Secrétaire Générale Académie (Mme Isabelle CHAZAL)
  - o Secrétaire Général Adjoint Affaires Générales et Financières (M. Julien VASSEUR)
  - o DASEN : 30 (M. Philippe MAHEU), 34 (M. Christophe MAUNY), 48 (M. Alexandre FALCO), 11 (Mme Claudie FRANCOIS-GALLIN), 66 (M. Frédéric FULGENCE)
  - o Secrétaire Générale DSDEN 34 (Mme Nathalie MASNEUF),
  - o DAASEN 34 (Mme Véronique GERONES TROADEC)
  - o Division d'Analyse, de Prospective et d'Évaluation et Contractualisation (Mme Paule ALIAS)

#### Déclarations liminaires des syndicats :

FSU, UNSA, SNALC, FO

#### Réponses de Mme la Rectrice :

- **Situation sanitaire** : Le gouvernement doit tenir compte de l'évolution sanitaire. Les données sont accessibles à la demande des organisations syndicales. Des départements proches sont passés en couvre-feu 18h, ce qui implique une vigilance accrue (vis-à-vis du variant britannique également). Cette semaine : déploiement plus large des test antigéniques dans les établissements. En décembre, quelques résultats positifs seulement, les résultats sont globalement rassurants. Dans l'académie, on s'appuie sur les personnels infirmiers dans le second degré et, pour le premier degré, sur les pharmacies ou les centres de test (les personnels EN étant prioritaires). Si des cas de variants anglais arrivaient dans les établissements, nous pourrions arriver à un dépistage systématique de l'établissement en lien avec l'ARS et sous l'autorité du préfet de département. Pour les personnels vulnérables, les règles n'ont pas changé par rapport à décembre (continuité pédagogique à distance ou ASA) et les droits de protection des personnels vulnérables n'ont pas changé.
- **Plan égalité professionnel femme/homme** : Mme la Rectrice se dit très concernée par ce sujet qui fera l'objet d'un plan académique. Elle soulève la complexité des leviers à activer (formation des jurys, trouver les candidates, etc...)

- **Inclusion et accueil des élèves en situation de handicap** : Mme la Rectrice se dit très attachée au sujet. Notre académie est dotée d'un pôle inclusion coordonnée par MME François Gallin. Ce pôle travaille pour améliorer la fluidité des affectations pour les élèves en lien avec les familles (informations de pré-rentrée avec numéro vert). 270 ETP ont été octroyés à notre académie pour augmenter le vivier, Mme la rectrice indique travailler pour tenter de proposer des temps complets aux AESH. A la demande du SNALC, elle répond ne pas être opposée à un GT pour discuter de l'amélioration des conditions de travail des AESH et du fonctionnement des PIAL.
- **Etudiants** : Une cellule d'écoute a été mise en place pendant toutes les vacances scolaires dans les universités et Crous. Recrutement de 1500 tuteurs (étudiants plus expérimentés) dans la région académique pour aider les premières années qui sont autorisés à venir par groupe de 10 en présentiel. Des moyens supplémentaires ont été débloqués pour les Crous (aides sociales aux étudiants, etc.) Le rectorat transmettra un document de synthèse des actions menées pour améliorer les conditions de vie des étudiants. Mme la Rectrice espère vivement la réouverture des universités : le présentiel et la socialisation sont indispensables pour les jeunes.
- **Projet de loi 4D** : Mme la Rectrice a pris note des positions des OS. Il n'y a pas encore beaucoup d'informations sur le sujet, tout est affaire de dosage. Certains syndicats demandent un cadrage national, Mme la Rectrice note que les organisations syndicales ici présentent souhaitent plus de pilotage local.

### **Ordre du jour, propos introductif :**

Mme la Rectrice souligne que les dotations sont très positives pour l'académie de Montpellier. La baisse d'effectif dans le premier degré est limitée par la hausse d'effectifs dans le second degré, ce qui a permis à notre ministère de prévoir des moyens tout à fait significatifs : 140 ETP dans le premier degré (alors qu'effectifs en baisse et troisième rang national au point de vue dotation), cela permettant d'améliorer les taux d'encadrement dans tous les départements. Pour Mme la Rectrice, on peut toujours juger que ce n'est pas assez, mais ce n'est pas rien. Dans le second degré, troisième rang national aussi pour l'académie avec des créations d'emploi, dont certaines en HP (21) et d'autres en HSA. Pour la prochaine rentrée, nous serons en mesure de voir véritablement la priorité donnée au premier degré. Dans le second degré, ces dotations permettent d'avoir une vision dynamique de l'offre de formation dans la voie professionnelle qui a été un axe majeur de réflexion.

#### **1. Prévisions d'effectif :**

Mme la Rectrice rappelle que le budget de l'éducation nationale est en augmentation (ce n'est pas le cas de tous les ministères) et qu'il augmente en moyens humains (HP) mais aussi en crédits.

L'académie va connaître une baisse d'effectif durable dans le premier degré, nous en sommes aujourd'hui certains, suite notamment à la baisse du nombre de naissances. Les effectifs diminuent dans le premier degré pour la première fois dans les 5 départements. On attendrait - 1743 élèves par rapport au constat de rentrée 2020, ce qui est une baisse supérieure à celle de l'an dernier. Il y aura -1020 élèves dans le pré-élémentaire, mais c'est une diminution atténuée car nous avons compensé par une augmentation du taux de scolarisation des plus petits. En élémentaire, baisse de 747 élèves, fortement portée par les élèves du CE1. L'équilibre public-privé est en léger recul (autour de 11%).

Dans le second degré, on attend une hausse d'effectif importante, qui résulte de la hausse de naissances entre 2006 et 2007. Nous avons bien fait attention à ouvrir des places supplémentaires sur les classes de

Seconde et en voie professionnelle. Cette hausse concerne tous les départements, mais c'est l'Hérault qui concentre 50% de cette hausse. Plus précisément, nous allons constater une hausse notable d'environ 3600 élèves, et ce dans les cinq départements. On constate un infléchissement dans l'augmentation au collège. Dans le second cycle général et technologique, il y a +1145 et +689 élèves. Cela est lié à un triple phénomène : générations plus nombreuses qui fréquentent le lycée, taux de passage entre 3<sup>e</sup> et 2d et 2d et 1<sup>ere</sup> plus élevés, idem au niveau professionnel (on maintient davantage les élèves dans le cursus). Le rectorat précise avoir fait l'hypothèse que nous reviendrions à une situation identique à l'avant pandémie, avec des résultats au bac plus classiques, et donc un nombre de redoublement en Terminale plus élevé.

On notera enfin une diminution historique en CPGE, malgré le maintien voire l'augmentation en STS.

***Analyse du SNALC : Point positif, on peut se féliciter que le privé n'ait pas bénéficié de la crise sanitaire mais on peut s'inquiéter du nombre d'élèves radiés suite aux restrictions touchant l'école à la maison. L'administration rejoint le SNALC quant à son constat sur le privé. Concernant le premier degré, d'après l'administration, le phénomène de scolarisation à domicile n'aura pas d'impact statistique sur les structures.***

## **2. Offre de formation :**

L'offre de formation se définit en partenariat avec la Région, compétente pour partie dans les enjeux de formation. Le rectorat doit prendre en compte les effets de la crise sanitaire et les évolutions prévisibles (par exemple, le déclin fort probable de l'aéronautique). Le rectorat est dans le déploiement du plan « Un jeune, une solution » en travaillant finement sur l'offre de formation professionnelle.

Vingt établissements sont concernés :

- 135 places supplémentaires sur le pré-bac (16,5 ETP) pour prendre en compte l'ouverture de la SEP de Sommières (ouverture de 3 divisions : gestion pollution et environnement, propreté environnement et recyclage, lunetterie) et pour accompagner les fermetures et diminution de capacité des GA (Germaine Tillion, Jacques Prévert, Louis Feuillade, Jacques Ruffié) et favoriser la complémentarité entre établissements proches.
- 66 places sur le post bac (6,5 ETP), pour porter divers projets et ouvrir diverses divisions : soin à la personne à Villelongue, mise à niveau hôtellerie/restauration à Georges Frêche, professorat des écoles à Lurçat, métier du spectacle à Charles de Gaulle...

Les organisations syndicales demandent à avoir un GT plus précoce dans l'année sur le sujet. Mme la Rectrice n'y voit pas d'objection mais rappelle la contrainte que l'instruction soit terminée.

Les organisations syndicales rappellent que les projets élaborés en réseau reposent sur le choix des chefs d'établissement, qui n'est pas toujours concordant avec le choix des équipes, ce qui introduit un biais dans la perception des remontées de terrain que peut avoir l'administration (d'où la pertinence d'avoir les représentants des personnels associés à la démarche d'instruction).

Des interrogations aussi concernant le Lunelois : il y a des inquiétudes quant à l'ouverture possible d'un BTS à Sommières que souhaitait ouvrir Victor Hugo. M. le DASEN de l'Hérault est attentif à cette question.

Le parcours préparatoire Professorat des Ecoles de Lurçat à Perpignan, en appui de la licence mathématiques, ne viendrait-il pas en concurrence avec l'université ? Mme la Rectrice répond que le parcours est en partenariat avec l'université, les étudiants seront donc au lycée et à l'université (75-25% la première année / 50-50% la 2<sup>e</sup> année / 25-75% la 3<sup>e</sup> année). Ce parcours vise à mieux préparer au métier de professeur des

écoles qu'une « simple » licence. Un deuxième projet verra probablement le jour à la rentrée prochaine sur Montpellier. Le rectorat souhaite renforcer les compétences scientifiques des futurs PE pas forcément développées de façon optimale dans la licence pluridisciplinaire. Il s'agit aussi d'aller chercher les étudiants là où ils sont (ceux de Perpignan ne sont pas très mobiles).

**Vote concernant l'offre de formation : FSU, UNSA, FO : CONTRE. SNALC abstention. Grâce au vote en abstention du SNALC, l'offre de formation académique est validée.**

### **3. Répartition des emplois dans le premier degré :**

Mme la Rectrice rappelle que notre dotation nous place à un niveau tout à fait honorable d'un point de vue national avec 140 emplois supplémentaires malgré une baisse des effectifs. Mme la Rectrice rappelle que si les dotations ne dépendaient que des effectifs élèves, il aurait dû y avoir des suppressions de poste. Ce sont les priorités académiques (qui découlent des priorités nationales) qui permettent de ne perdre aucun poste et même d'en créer un certain nombre. Ce sera aux DASEN de s'assurer de la finesse de la répartition de ces moyens, pour répondre au mieux aux priorités, selon un plan pluri-annuel.

La répartition des moyens proposée se base sur plusieurs priorités :

- Support de l'augmentation des décharges de direction
- Poursuite de la mise en œuvre du plafonnement à 24 élèves par classe, de la GS au CE1
- Dédouplements des GS en Rep+
- Ouverture de dispositifs Ulis supplémentaires
- Amélioration du remplacement des enseignants

Répartition proposée :

	Aude	Gard	Hérault	Lozère	P.O.	Académie
<b>Moyens supplémentaires</b>	+8	+20	+97	+0	+15	+140
<b>Evolution effectifs prévus</b>	-278	-744	-160	-92	-469	-1743
<b>P/E projeté</b>	6	5,65	5,66	9,76	5,74	5,79

*Le SNALC explique qu'il adhère complètement aux priorités mises en avant par l'administration, et reconnaît qu'il y a eu des efforts de consentis, mais estime que la dotation est insuffisante pour répondre de façon satisfaisante à toutes les priorités. Il indique également que nous manquons d'informations pour voter de façon éclairée cette répartition. Mme la rectrice demande donc à ses DASEN d'expliquer comment ils comptent pouvoir utiliser cette enveloppe et répondre aux priorités.*

**M. MAUNY (DASEN 34) :** Il y a un fort impact de la démographie. Cette dotation permet la poursuite des mesures nationales (**analyse du SNALC : les mots ayant un sens, nous comprenons que l'objectif n'est pas de le réaliser intégralement cette année**). P/E passe de 5,55 à 5,66. Cela donne une marge d'action plus grande que ce qu'elle est aujourd'hui.

**M. MAHEU (DASEN 30) :** Nous perdons plus de 700 élèves, donc l'enveloppe supplémentaire qui nous est allouée nous permettra d'accompagner les priorités. Ne souhaite pas déclinier ici le dialogue qui sera mené dans les instances départementales.

**M. FULGENCE (DASEN 66) :** Cette dotation permettra de mettre en œuvre les mesures qualitatives mentionnées précédemment par mes homologues.

**Mme FRANCOIS GALLIN (11)** : Les membres des CTSD souhaitent conserver leurs compétences d'analyse une fois que les dotations sont actées en CTA. Le P/E s'améliore, le taux d'encadrement en E/C (nombre moyen d'élève par classe) baisse de façon importante, en excluant de ces calculs les postes dédiés aux Ulis et aux dédoublements en Rep. L'ensemble des priorités académiques pourra être mis en place (à l'exception des dédoublements en Rep puisqu'il n'y en a pas dans l'Aude).

**M. FALCO (DASEN 48)** : Existence d'une baisse démographique depuis plusieurs années, pas d'éducation prioritaire dans ce département. Cette dotation permettra de renforcer le travail sur l'efficacité du remplacement et l'amélioration de l'école inclusive. Il y a aussi un travail fin concernant la prise en compte de la ruralité et des particularités du territoire.

**Vote concernant la réparation des emplois dans le premier degré : FSU, FO, SNALC : CONTRE. UNSA( SE) ABSTENTION.**

**Le SNALC a expliqué son vote CONTRE cette dotation premier degré car cette création de 140 ETP pour 5 départements ne permettra pas d'assurer les effectifs des grandes sections, CP et CE1 à 24 comme le prévoient les priorités nationales, notamment dans l'Hérault, mais aussi ces 140 ETP ne permettront pas de répondre aux attentes légitimes de décharges de Direction et surtout elles ne permettront pas de renforcer les brigades de remplacement , ce qui va générer un recrutement de contractuels premier degré précarisés et corvéables à merci. Malheureusement, par le vote en abstention de l'UNSA, cette dotation est actée.**

#### **4. Projet de répartition des moyens du second degré**

Mme la Rectrice précise que 93 ETP sont attribués à Montpellier, dont 21 ETP en HP et 72 ETP en HSA.

Mme la Rectrice rappelle que nous figurons parmi les trois académies qui ont des créations en emploi. La répartition proposée au vote prend en compte :

- La croissance démographique (sera particulièrement importante sur les lycées)
- Le financement des mesures liées à l'offre de formation
- La prise en compte des nouvelles grilles horaires en Terminale professionnelle
- La mise en œuvre de la réforme du lycée (EDS rares, petits établissements, mathématiques complémentaires, ...)
- La marge complémentaire pour accompagner les EPLE les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire
- L'ouverture de nouvelles ULIS
- L'implantation de support DDFPT et Documentation (2 ETP)
- La suppression de 8 ETP de décharges académiques

Répartition proposée :

	Evolution des effectifs prévue	Variation moyens d'enseignement	de	Dont ETP en HP	Dont ETP en HSA	H/E projeté en 2021	Ecart H/E constaté
Collèges et Segpa	+726	+15		-16	+31	1,173	- 0,005
LGT	+2158	+55		+22	+33	1,266	- 0,028
LP	+689	+17		9	8	2,021	- 0,049

Analyse du SNALC : Le SNALC intervient pour souligner que la casse connue l'an dernier dans les lycées va se poursuivre cette année dans les collèges et Segpa. De fait, le SNALC a indiqué que les réformes du collège et

du lycée n'étaient que des réformes budgétaires visant à faire des économies au détriment des options et du taux d'encadrement. La transformation des heures postes en HSA promet des conseils d'administrations houleux où les chefs d'établissement vont devoir gérer la pénurie. Si le SNALC n'est pas un syndicat qui court constamment après les moyens, aujourd'hui nous pouvons dire que la coupe est pleine et il est fort à parier que l'offre des options en collège va baisser et le nombre d'élèves par classe va augmenter en diminuant le nombre de division. En somme, on se dirige tout droit vers une éducation au rabais. Le SNALC s'est étonné que le gouvernement trouve des moyens colossaux pour soutenir les entreprises et salariés du privé (ce qui est louable) mais que l'Education Nationale et l'avenir de nos jeunes était loin d'être une priorité. Le SNALC avertit que lors du CTA de repli, s'il n'y a pas un effort sur la dotation second degré, le SNALC boycottera. En effet, il est hors de question pour le SNALC d'être complice d'une casse du service public de qualité et de proximité.

*Vote concernant la répartition des moyens du second degré : FSU, FO, SNALC, UNSA : CONTRE  
Il y aura donc un CTA de repli le 29 janvier prochain.*

### **5. Moyens alloués aux postes non enseignants (pour consultation, pas de vote) :**

	Moyens d'enseignement 1er degré	Moyens d'enseignement 2nd degré		Moyens personnels hors enseignants	
		ETP HP	ETP HSA	BOP 141 Pers. Adm.	BOP 141 Pers. Dir.
AUDE	8	-5,9	6,8		
GARD	20	-5,1	3,3		
HERAULT	97	-1,9	10,5		
LOZERE	0	-0,4	0,2		
PYRENEES ORIENTALES	15	-2,5	10		
ULIS		12	0		
EMPLOIS NON ENSEIGNANT		2	0	8	2
DECHARGES ACADEMIQUES		-8	0		
LGT		22	33		
LP		8,8	8,2		
ACADEMIE	140	21	72		
<b>TOTAL</b>			<b>243</b>		

Le SNALC a rappelé qu'il était pour la création d'un poste de personnel de Direction pour 450 élèves (on est loin du compte) et que la dotation des personnels administratifs et de laboratoire est très insuffisante.

### **6. Revalorisation du régime indemnitaire des personnels de la filière sociale :**

L'administration met en avant la revalorisation des assistantes sociales et des conseillers techniques. Les syndicats soulèvent l'idée d'une augmentation qui ne correspond pas à la moyenne nationale.

Le SNALC a indiqué qu'il s'abstenait pour que cette revalorisation puisse être effective dès aujourd'hui et il a demandé à ce que l'effort se poursuive pour la rentrée prochaine.

Les trois autres syndicats ont voté contre cette revalorisation et grâce à l'abstention du SNALC celle-ci est effective dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le SNALC ne veut pas faire de vote de posture et il sait saluer l'administration

quand un effort est fait pour reconnaître l'investissement des assistantes sociales et des conseillers techniques.

### 7. Plan académique de formation :

## Formation continue des personnels

- La formation s'adresse à l'ensemble des personnels et s'inscrit dans 3 axes :
  - se situer dans le système éducatif
  - se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles
  - être accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences
- Le **plan de formation continue** 2020-2021 cible particulièrement :
  - l'accompagnement des réformes
  - les formations statutaires et les préparations aux concours
  - la formation de formateurs
  - les démarches collaboratives
  - l'utilisation des outils bureautiques pour l'organisation du travail à distance
- Les **modalités de formation** se diversifient avec des sessions :
  - en distanciel ou hybrides
  - plus courtes
  - filées dans le temps
  - en adéquation avec les demandes continues émanant du terrain
- Sont privilégiées des actions de formations **au plus près de l'environnement de travail**, facteur déterminant pour l'accomplissement des missions des personnels (enseignants) et pour la réussite des élèves.

Les quatre syndicats s'abstiennent, le plan de formation est donc mis en place.

Le CTA est clôturé à 14h15.

